



Rapport Annuel – BSO FRANCE
Exercice du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

BSO FRANCE

FR0010386805 PART I
FR0007478557 PART P

NATURE
TYPE
SOCIETE DE GESTION
DELEGATION DE GESTION
COMMISSAIRE AUX COMPTES

OPCVM
FCP
SAINT OLIVE GESTION
SAINT OLIVE ET CIE
AURYS
ENTREPRENEURS SAS

VALEUR LIQUIDATIVE AU 31/12/2021 PART I	233 350,62€
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION AU 31/12/2021 PART I	400
VALEUR LIQUIDATIVE AU 31/12/2021 PART P	991,32€
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION AU 31/12/2021 PART P	197 728

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BSO FRANCE

Part P

Code ISIN : FR0007478557

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion : SAINT OLIVE GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour classification AMF : Actions Françaises

L'objectif de gestion est de maximiser la performance sur la durée de placement recommandée de cinq ans. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de manière systématique. L'objectif extra-financier du FCP est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR) en raison de l'intégration de caractéristiques notamment environnementales et sociales.

L'indicateur de référence est l'indice CAC 40 calculé dividendes net réinvestis. L'indicateur sert de référence à posteriori : la gestion de l'OPCVM n'étant pas indiciaire, sa performance pourra, le cas échéant, s'en écarter sensiblement.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion discrétionnaire active. La sélection de titres (stock picking) a pour principaux critères la compréhension du métier, la qualité des dirigeants et la valorisation de la société. Les critères de valorisation et de rentabilité sont appréhendés selon une approche privilégiant l'analyse financière au travers des ratios habituels (Price/ Earning, Price/Cash-Flow, Valeur d'entreprise/chiffre d'affaires, Marge nette, Rendement, ...) appréciés selon le secteur d'activité des sociétés émettrices. Le gestionnaire peut, en outre, investir dans des dossiers de retournement, notamment lorsque la valeur de marché d'un émetteur devient inférieure à sa valeur estimée.

Outre l'analyse financière des valeurs, il est assuré pour ce FCP une analyse extra-financière intégrant de manière systématique des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), qui peuvent impacter la sélection des titres en portefeuille. La société de gestion considère que la prise en compte des critères ESG peut être un vecteur de performance et de réduction des risques et notamment du risque de durabilité. Le FCP s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement actions françaises (approche dite "best in universe"). Au sein de l'univers sélectionné, le FCP peut investir dans des entreprises françaises, à l'exception de celles qui seraient mentionnées dans la Politique d'exclusion sectorielle et normative de la société de gestion (charbon, tabac, armes controversées). Afin de répondre aux exigences liées à l'investissement socialement responsable, au moins 90% des titres du portefeuille font l'objet d'une analyse du risque ESG (en pourcentage de l'actif net ou en nombre de lignes, hors liquidités). La méthodologie d'analyse extra-financière appliquée au FCP a vocation à intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale, sociale et de gouvernance des entreprises. Toutefois, la difficulté d'anticiper les potentielles controverses peut conduire à réviser a posteriori l'opinion formulée sur la qualité ESG d'une entreprise en portefeuille. Ainsi, l'analyse des entreprises peut varier dans le temps. Le FCP doit présenter une note ESG moyenne supérieure à celle de l'univers actions françaises, lequel est amputé de 20% des entreprises les moins bien notées. Le suivi de la note ESG du FCP par rapport à celle de l'univers est assuré mensuellement.

Le FCP étant éligible au plan d'épargne en actions (PEA), il est investi en permanence à 75% minimum sur les marchés des actions françaises. Pour le solde de l'actif, le fonds peut investir jusqu'à 10 % en obligations convertibles, échangeables ou remboursables, obligations et titres de créance négociables sans référence à des critères de notation financière particuliers ni de durée. Les titres émis par des émetteurs dont la notation est faible ou inexistante (titres spéculatifs) pourront représenter jusqu'à 5 % de l'actif. Le fonds ne peut détenir plus de 10% de son actif en OPCVM et les petites capitalisations ne peuvent représenter plus de 20% de l'actif net. Le fonds n'intervient pas sur les marchés d'instruments financiers dérivés.

L'OPCVM a opté pour la capitalisation des revenus.

Les ordres de souscription et de rachat de parts sont centralisés tous les jours à 12 heures 20 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de réception de l'ordre. Les ordres sont pris en compte à cours inconnu. La valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Zone d'investissement : France

Durée de placement recommandée : cinq ans minimum.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie la plus faible (1) ne signifie pas "sans risque".
Les données historiques utilisées ne préjugent pas du profil de risque futur.
La catégorie de risque associé au produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
L'OPCVM présente un niveau de risque élevé dû à son exposition au marché d'actions et/ou de taux.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque lié aux petites capitalisations : sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

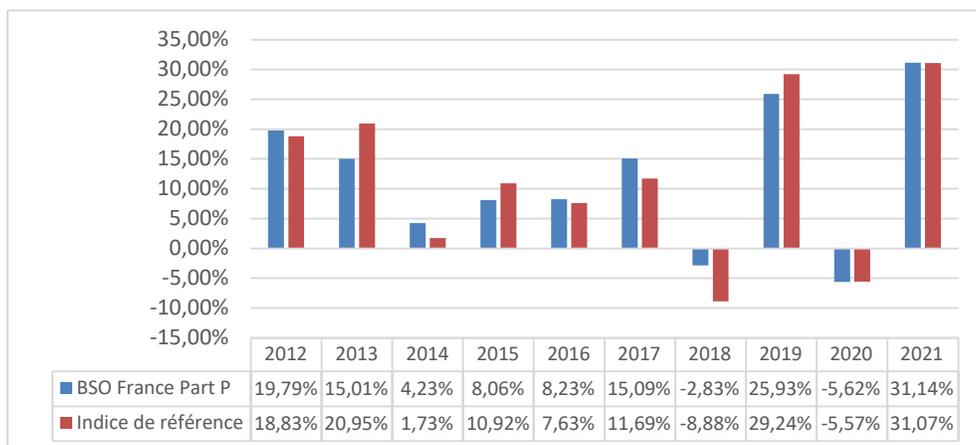
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	2,00%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) ou ne vous soit remboursé (frais de sortie). Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.
Frais de sortie	1,50%	L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	2,05%	Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	Néant	

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter au prospectus de cet OPCVM, disponible auprès de SAINT OLIVE GESTION.

PERFORMANCES PASSÉES



L'OPCVM a été créé le 17/03/1994. La part présentée a été créée le 17/03/1994.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Tous les frais sont inclus dans le calcul de performance. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat de parts.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire de l'OPCVM : BANQUE SAINT OLIVE.

Le dernier prospectus, les rapports annuels et semi-annuels, la politique de rémunération, la valeur liquidative ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite par mail lyon@bsosoc.com ou par courrier à l'adresse suivante : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69006 Lyon.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal ou du commercialisateur.

Responsabilité :

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Politique de rémunération :

La Politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet (www.banquesaintolive.com) de la société de gestion. Un exemplaire sur papier peut être mis à disposition gratuitement sur demande. La Politique de rémunération comprend notamment une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et avantages, et la composition du comité de rémunération.

**Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
SAINT OLIVE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 février 2022.**

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BSO FRANCE

Part I

Code ISIN : FR0010386805

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion : SAINT OLIVE GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour classification AMF : Actions Françaises

L'objectif de gestion est de maximiser la performance sur la durée de placement recommandée de cinq ans. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de manière systématique. L'objectif extra-financier du FCP est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR) en raison de l'intégration de caractéristiques notamment environnementales et sociales.

L'indicateur de référence est l'indice CAC 40 calculé dividendes net réinvestis. L'indicateur sert de référence à posteriori : la gestion de l'OPCVM n'étant pas indiciaire, sa performance pourra, le cas échéant, s'en écarter sensiblement.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion discrétionnaire active. La sélection de titres (stock picking) a pour principaux critères la compréhension du métier, la qualité des dirigeants et la valorisation de la société. Les critères de valorisation et de rentabilité sont appréhendés selon une approche privilégiant l'analyse financière au travers des ratios habituels (Price/ Earning, Price/Cash-Flow, Valeur d'entreprise/chiffre d'affaires, Marge nette, Rendement, ...) appréciés selon le secteur d'activité des sociétés émettrices. Le gestionnaire peut, en outre, investir dans des dossiers de retournement, notamment lorsque la valeur de marché d'un émetteur devient inférieure à sa valeur estimée.

Outre l'analyse financière des valeurs, il est assuré pour ce FCP une analyse extra-financière intégrant de manière systématique des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), qui peuvent impacter la sélection des titres en portefeuille. La société de gestion considère que la prise en compte des critères ESG peut être un vecteur de performance et de réduction des risques et notamment du risque de durabilité. Le FCP s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement actions françaises (approche dite "best in universe"). Au sein de l'univers sélectionné, le FCP peut investir dans des entreprises françaises, à l'exception de celles qui seraient mentionnées dans la Politique d'exclusion sectorielle et normative de la société de gestion (charbon, tabac, armes controversées). Afin de répondre aux exigences liées à l'investissement socialement responsable, au moins 90% des titres du portefeuille font l'objet d'une analyse du risque ESG (en pourcentage de l'actif net ou en nombre de lignes, hors liquidités). La méthodologie d'analyse extra-financière appliquée au FCP a vocation à intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale, sociale et de gouvernance des entreprises. Toutefois, la difficulté d'anticiper les potentiels controverses peut conduire à réviser a posteriori l'opinion formulée sur la qualité ESG d'une entreprise en portefeuille. Ainsi, l'analyse des entreprises peut varier dans le temps. Le FCP doit présenter une note ESG moyenne supérieure à celle de l'univers actions françaises, lequel est amputé de 20% des entreprises les moins bien notées. Le suivi de la note ESG du FCP par rapport à celle de l'univers est assuré mensuellement.

Le FCP étant éligible au plan d'épargne en actions (PEA), il est investi en permanence à 75% minimum sur les marchés des actions françaises. Pour le solde de l'actif, le fonds peut investir jusqu'à 10 % en obligations convertibles, échangeables ou remboursables, obligations et titres de créance négociables sans référence à des critères de notation financière particuliers ni de durée. Les titres émis par des émetteurs dont la notation est faible ou inexistant (titres spéculatifs) pourront représenter jusqu'à 5 % de l'actif. Le fonds ne peut détenir plus de 10% de son actif en OPCVM et les petites capitalisations ne peuvent représenter plus de 20% de l'actif net. Le fonds n'intervient pas sur les marchés d'instruments financiers dérivés.

L'OPCVM a opté pour la capitalisation des revenus.

Les ordres de souscription et de rachat de parts sont centralisés tous les jours à 12 heures 20 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de réception de l'ordre. Les ordres sont pris en compte à cours inconnu. La valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Zone d'investissement : France

Durée de placement recommandée : cinq ans minimum.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,
← →
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie la plus faible (1) ne signifie pas "sans risque".
Les données historiques utilisées ne préjugent pas du profil de risque futur.
La catégorie de risque associé au produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
L'OPCVM présente un niveau de risque élevé dû à son exposition au marché d'actions et/ou de taux.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque lié aux petites capitalisations : sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

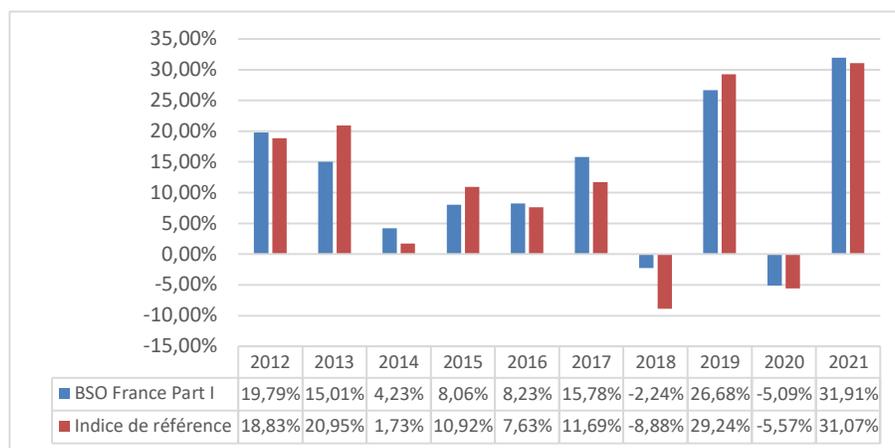
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	1,00%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) ou ne vous soit remboursé (frais de sortie). Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.
Frais de sortie	0,75%	L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	1,48%	Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	Néant	

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter au prospectus de cet OPCVM, disponible auprès de SAINT OLIVE GESTION.

PERFORMANCES PASSÉES



L'OPCVM a été créé le 17/03/1994. La part présentée a été créée le 18/12/2006.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Tous les frais sont inclus dans le calcul de performance. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat de parts.

La devise de calcul des performances passées est l'euro (EUR).

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire de l'OPCVM : BANQUE SAINT OLIVE.

Le dernier prospectus, les rapports annuels et semi-annuels, la politique de rémunération, la valeur liquidative ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite par mail lyon@bsosoc.com ou par courrier à l'adresse suivante : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69006 Lyon.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal ou du commercialisateur.

Responsabilité :

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Politique de rémunération :

La Politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet (www.banquesaintolive.com) de la société de gestion. Un exemplaire sur papier peut être mis à disposition gratuitement sur demande. La Politique de rémunération comprend notamment une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et avantages, et la composition du comité de rémunération.

**Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
SAINT OLIVE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 février 2022.**

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET DE MARCHÉ

Ayant démarré l'année sur une tendance toujours positive grâce notamment à la proposition de plan de relance de 1900 milliards de dollars du nouveau Président américain Joe Biden, au maintien de la politique favorable des banques centrales et à l'annonce de plusieurs opérations de M&A, les marchés ont été rattrapés par la pandémie dès le mois de février.

En effet, le nombre de cas a continué son implacable progression, assortie de nouveaux variants, et les campagnes de vaccination ont démarré lentement à l'exception de quelques pays, ce qui a nécessité le prolongement ou le renforcement des mesures sanitaires. Si l'année 2021 est certainement celle de la reprise économique, celle-ci s'est donc un peu fait attendre. Les marchés ont de ce fait subi des prises de profits, accentuées par l'incertitude créée par le bras de fer aux Etats-Unis entre les petits épargnants spéculateurs à la hausse et les « hedge funds » vendeurs à découvert, et par la forte volatilité du bitcoin, qui a fait craindre des difficultés chez certains intermédiaires. Si celles-ci ont été résolues, la tendance n'en demeurerait pas moins fragilisée, d'autant que des pressions haussières sur les taux d'intérêt dans un contexte de hausse des coûts des entreprises (matières premières, fret, ...) ont commencé à apparaître.

Parallèlement, le taux à 10 ans des emprunts d'Etat américains a repassé la barre des 1.5%, atteignant près de 1.75% au 31 mars, tandis que le taux à 10 ans de l'Etat français faisait une incursion en territoire positif. Ceci s'explique par la forte accélération de la croissance notamment aux Etats-Unis et en Chine, qui a entraîné la poursuite de la remontée des matières premières industrielles, avec un pétrole brut repassé au-dessus des 65 dollars. Les investisseurs anticipaient une poursuite de cette tendance à moyen terme avec des taux d'inflation atteignant 4 à 5 % aux Etats-Unis, ce qui entraînerait une hausse des taux d'intérêt significative. Dans ce contexte, les marchés actions apparaîtraient surévalués et connaîtraient une correction significative, notamment pour les secteurs à multiple élevé : technologie, biotechnologie, e-commerce, numérique, luxe,...

C'est ce qu'a reflété la correction des marchés en février, particulièrement marquée sur ces secteurs, alors que les valeurs cycliques, dont le rebond potentiel paraissait le plus élevé, résistaient mieux voire montaient grâce à une rotation sectorielle en leur faveur.

Mais elle n'a été que temporaire et les marchés ont repris leur hausse rapidement, rassurés par les banques centrales et la reprise de l'activité. Si les indices de prix restaient soutenus (de l'ordre de 5% annualisé aux Etats-Unis et 2% en Europe), ainsi que les prix des matières premières et les coûts de transport, les marchés obligataires ont finalement considéré ce facteur comme transitoire et les taux des emprunts d'Etat se sont de nouveau détendus et ont terminé le semestre en-dessous de 1.5% pour le 10 ans américain et en territoire très légèrement positif pour le 10 ans français, ce qui justifie toujours les niveaux de valorisation actuels des actions relativement élevés.

Tous les indicateurs de croissance sont restés au vert (PIB français sans cesse révisé en hausse jusqu'à plus de 6% en 2021, indices de confiance du consommateur ou des chefs d'entreprises, créations d'emploi) et cela a permis également aux analystes de poursuivre leurs révisions à la hausse des prévisions de résultats, facteur essentiel de soutien des actions également.

Le premier semestre 2021 s'est donc achevé sur une tendance toujours très favorable, avec des liquidités abondantes, la poursuite de la vaccination à grande échelle et les dernières levées des contraintes sanitaires. Ceci a permis aux indices actions de continuer à progresser, atteignant de nouveaux records aux Etats-Unis et dans plusieurs pays d'Europe : CAC 40 + 17.23%, STOXX 50 +13%, S&P 500 +14.4% en dollar,

Le mois de juillet s'est caractérisé par un duel plus acharné que jamais entre le variant delta et la vaccination...et une fois de plus ce sont les marchés financiers qui ont gagné. En effet, si les prévisions ont continué d'être révisées à la hausse (PIB US à 10% et France à 5% en 2021, croissance des bénéfices à +38% aux Etats-Unis pour l'année 2021 et +43% en Europe), ce qui soutient les actions, les marchés semblaient convaincus que nous étions en train de passer le pic en termes d'accélération de la croissance comme de l'inflation.

Il en a résulté un net repli des taux d'intérêt : en dessous de 1.3% pour le 10 ans américain et de nouveau en territoire négatif pour le 10 ans français. Ainsi, les deux corrections de 3 à 4% des indices boursiers qui se sont produites au cours du mois de juillet ont rapidement trouvé un support, permettant de se rapprocher ensuite rapidement des plus hauts précédents.

Puis au cours de l'été, alors que les marchés continuaient à se bercer du nouvel alignement des planètes (retour de la croissance, maintien des taux d'intérêt sur des niveaux très bas, banques centrales éternellement accommodantes...), le rappel par le gouvernement chinois de ses priorités a ramené les intervenants à une réalité plus contrastée.

Déjà en 2018, le resserrement monétaire chinois avait créé un coup de froid violent sur les marchés. Cette année, il a fallu attendre l'annonce de nouvelles mesures pour mettre au pas les géants de la technologie ou en faveur d'une « prospérité partagée », ainsi que la situation menaçante d'Evergrande (dont le risque systémique doit être évité, l'immobilier chinois

représentant 25% du PIB et 40% du patrimoine des ménages), pour que l'on se souvienne de ce que la Chine avait toujours souhaité : calmer la spéculation (boursière, immobilière, sur les cryptomonnaies,..) pour préserver la stabilité financière, diminuer les pratiques de « shadow banking » pour limiter les excès du crédit et la contagion incontrôlée en cas de défaut d'un intervenant, mettre en place des mesures de contrôle social, de redistribution des revenus et des réglementations (anti-monopole, contrôle des « fin-techs », sécurité des données, restrictions de contenus, contrôle des données concernant les consommateurs,...) pour apaiser les tensions sociales.

Par ailleurs, malgré un début de ralentissement de la croissance mondiale, les chiffres d'inflation sont restés élevés, alors que les prix des matières premières restaient en hausse, notamment ceux de l'énergie, que le dollar était en hausse et que le chômage demeurait relativement bas dans la majorité des pays. Ceci a entraîné une nouvelle remontée des taux des emprunts d'Etat à partir de fin septembre (1.7% sur le 10 ans américain et 0.25% sur le 10 ans français mi-octobre, soit environ 40 points de base de hausse sur moins de deux mois) et une tension de l'ordre de 20 à 30 centimes sur les « spreads » de crédit. Et les banques centrales occidentales, tout en essayant de rassurer et de temporiser, ont clairement laissé entendre que la baisse de leurs achats d'obligations pourrait intervenir soit dès la fin de l'année, soit dans les premiers mois de 2022.

Les marchés actions occidentaux n'ont pas manqué de refléter ce regain d'aversion au risque depuis septembre, avec des corrections de 4 à 6% pour les indices américains et de 2 à 4% pour les indices européens en septembre, y compris les indices d'obligations convertibles. Puis les marchés ont repris leur ascension en octobre, soutenus par des résultats d'entreprise en général supérieurs aux attentes, dans un contexte de hausse modérée des taux d'intérêt.

Le consensus des analystes attend dorénavant une progression des résultats du STOXX 600 de 17% en 2021 et 22% en 2022, avec des records de marge bénéficiaire, comme aux Etats-Unis. Si certains secteurs souffrent encore de pénuries ou d'une activité qui n'a pas encore retrouvé les niveaux d'avant le COVID (automobile, moyens de paiements, compagnies aériennes, hôtellerie,...), la plupart des grandes entreprises ont réalisé de nouveaux records de chiffre d'affaires et de rentabilité, ce qui permet aux indices actions de s'acheminer vers de nouveaux plus hauts.

Par ailleurs, si l'inflation réalise aussi de nouveaux records, les banques centrales ont réussi à rassurer les investisseurs quant à son caractère temporaire et à leur capacité à ajuster leurs achats d'obligations de façons optimale.

La fin du mois de novembre a fait entrer les marchés dans une phase plus volatile du fait de la 5ème vague de COVID 19, moins meurtrière mais spectaculaire dans certains pays (record de contamination en Allemagne notamment) et du nouveau variant Omicron. Ceci a fait craindre un ralentissement économique plus fort que prévu en 2022, alors que les économies chinoises et japonaises sont déjà très affaiblies et que les goulots d'étranglement sur certaines matières premières ou sur les semi-conducteurs ne se résorbent que lentement.

Par ailleurs, l'inflation continue d'être relativement élevée (+4.9% en zone euro et +5.3% aux Etats-Unis sur un an) ce qui a entraîné de nouvelles craintes de hausses des taux.

Si les emprunts d'Etat n'ont souffert que temporairement, les actions et le crédit ont connu une correction de 3 à 7% selon les indices la deuxième quinzaine de novembre. L'euro a également souffert de ces risques plus marqués sur la zone et de la remontée du pétrole, baissant jusqu'à 1.12 par rapport au dollar.

L'année 2021 s'est terminée avec une poursuite de la hausse des marchés malgré les craintes sanitaires et inflationnistes qui restent sous contrôle pour l'instant.

Les taux d'intérêt se sont de nouveau tendus en fin de mois de décembre, s'ajustant à des politiques monétaires moins favorables et des prix de matières premières qui continuent à monter. Néanmoins les investisseurs s'attendent à une stabilisation de la croissance en 2022 avec une base de comparaison plus élevée et un variant Omicron toujours très présent quoi que moins meurtrier, ce qui devrait calmer les anticipations.

Ce scénario reste favorable pour les marchés d'actions, d'autant que la croissance des bénéficiaires va rester soutenue, au moins pour les premiers mois de l'année (+7 à 10% attendu pour les marchés occidentaux) ainsi que pour les obligations d'entreprises avec des bilans qui continuent à s'améliorer.

Les indices boursiers ont donc continué à inscrire des niveaux records avec des progressions qui ne s'étaient pas vues souvent depuis les années 90 : +28.85% pour le CAC 40, +15.79% pour le DAX, S&P 500 +26.9%, Stoxx 600 +22.25%.... Seule l'Asie reste plus mitigée, avec notamment Hong-Kong en baisse de 14% sur l'année du fait des incertitudes liées à la Chine.

Bien sûr quelques signes de surchauffe boursière et d'euphorie dans la valorisation des actifs en général n'auront pas échappé aux observateurs : records d'optimisme, records de flux dans le « private equity », records de montants de fusions-acquisitions,

records de multiples de valorisation des actions aux Etats-Unis, rendements des obligations d'entreprises au plus bas, record du bitcoin, de l'or, des prix de l'immobilier,...sans compter la politique de la BCE qui maintien des taux d'intérêt bas.

Mais les marchés actions présentent encore fin 2021 le meilleur potentiel de rentabilité à moyen terme comparativement à tous les autres actifs.

POLITIQUE DE GESTION

Les bourses mondiales ont confirmé leur bonne tenue en 2021 grâce aux politiques accommodantes des Banques Centrales et à un niveau soutenu de croissance économique dans le monde. Les entreprises ont su tirer profit de cet environnement favorable et ont, pour la plupart, confirmé, parfois revu à la hausse leurs perspectives de résultat pour l'exercice.

Le fort rebond de la crise sanitaire au début de l'hiver n'a pas entamé l'optimisme des investisseurs, la vaccination en masse des populations permettant d'envisager un avenir plus serein sur le front de la gestion de la crise liée au covid.

La mise en œuvre des plans de relance et la poursuite de plans de soutien aux secteurs les plus fragilisés par la pandémie demeurent des soutiens importants pour les marchés. Toutefois, le retour de la volatilité en fin d'année s'explique par la volonté des autorités monétaires internationales d'entamer une politique de remontée progressive des taux d'intérêt à court terme et par les pénuries de marchandises touchant de nombreuses entreprises.

Les tensions inflationnistes sont une réalité qui pourrait durer ; la difficulté de certains secteurs à répercuter les hausses significatives de prix subies pourrait entraîner des déconvenues pour certaines entreprises exposées à ces hausses lors de la publication de leurs résultats de l'année agroalimentaire.

Notre stratégie a consisté à rester investi sans chercher à jouer les rotations sectorielles qui ont été fortes cette année.

Dans ce contexte, la progression de la valeur de la part P a été de +31,14%, surperformant l'indice Cac 40.

L'actif net du fonds s'établit à près de 290 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 219 millions d'euros au 30 décembre 2020.

Le portefeuille comporte 25 lignes.

L'exposition aux actions du portefeuille s'élevait à 97.1 % au 31 décembre 2021

Une société a été entrée dans le portefeuille : Biomérieux.

Plusieurs des principales lignes du portefeuille ont été légèrement écrêtées pour respecter les ratios prudentiels du fonds.

La position en Bouygues a été vendue.

Les actions Faurecia attribuées par Stellantis ont été également cédées.

Les lignes investies en Danone et Alstom ont été renforcées.

Nous conservons cette stratégie pour 2022 même si nous anticipons plus de volatilité sur les marchés soumis à la remontée progressive des taux d'intérêt, à la poursuite de pressions inflationnistes et à une inconnue quant à la fin de la crise sanitaire.

MODIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT

Au cours de la période, le FCP a fait l'objet de modifications.

Le 29 novembre 2021, le FCP a obtenu la labellisation ISR. En conséquence, la stratégie d'investissement du fonds a évolué. Suite à la décision de la gérance, celle-ci a été modifiée afin de prendre en compte des critères extra-financiers. Le FCP est devenu conforme à l'article 8 du règlement européen SFDR.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

Les 5 principaux mouvements dans la composition du portefeuille sont les suivants :

Instrument financier	Acquisitions
BIOMERIEUX	9 096 802,68 €
UNIVERSAL MUSIC	5 050 000,00 €
DANONE	4 998 615,83 €
ALSTOM	1 651 216,74 €
CAPGEMINI SE	1 516 054,18 €

Instrument financier	Cessions
BOUYGUES	- 3 547 975,00 €
CAPGEMINI SE	- 2 576 703,44 €
LVMH	- 2 547 644,76 €
UNIVERSAL MUSIC	- 2 439 372,91 €
DASSAULT AVIATION	- 1 363 460,83 €

Au total, la société de gestion a effectué les mouvements suivants :

- Acquisition : 23 641 105,13 €
- Cessions - 15 466 348,07 €

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Conformément au règlement général de l'AMF, la société de gestion a établi une « Politique de vote ».

Les décisions concernant le FCP sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts. Le FCP étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues.

Pour l'année 2021, il n'y a pas eu à relever de situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC que gère la société de gestion.

Le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote peut être transmis sur simple demande ou consulté au siège social de la société de gestion depuis le 1^{er} mai 2022.

RISQUE GLOBAL

Conformément au prospectus de l'OPCVM, la méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode du calcul de l'engagement.

INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE DE GESTION**AUDIT EXTERNES**

Au cours de l'exercice écoulé, les Commissaires aux comptes de la société de gestion et de l'OPC n'ont pas émis de « management letter » faisant état de recommandations à la direction de la société de gestion.

SYSTEMES OPERANTS

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de changement majeur de système opérant.

CONTROLE DES OPERATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu d'incident opérationnel significatif donnant lieu à une indemnisation de l'OPC.

SUIVI DES RECLAMATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, la société de gestion n'a reçu aucune réclamation concernant l'OPC.

RAPPORT DE CONFORMITE

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion met en œuvre un dispositif de conformité et de contrôle interne adapté à la taille et à la nature de ses activités et risques afin de garantir le respect des décisions et des procédures de la société de gestion.

Le plan de contrôle annuel intègre les contrôles suivants : contrôle de la documentation réglementaire des OPC, contrôle des ordres, contrôle des enregistrements téléphoniques, contrôle de la procédure de meilleure sélection des intermédiaires, contrôles des règles d'investissement, contrôle de la volatilité, contrôle de la performance, contrôle de la valorisation, contrôle du risque de liquidité à l'actif et au passif, contrôle des prestataires extérieurs (dépositaire, valorisateur, gestionnaire financier le cas échéant), contrôle des extournes, contrôle de l'exercice des droits de vote, contrôle des franchissements de seuil, contrôle des conflits d'intérêts, contrôle relatif à la LCB-FT, contrôle du respect du règlement déontologique par les salariés de la société de gestion, contrôle de la rémunération des salariés et de la gouvernance de la société de gestion.

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été identifié aucune anomalie significative lors des contrôles.

RAPPORT SUR LES RISQUES

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion établit et maintient opérationnelles des procédures de prévention et de gestion des risques.

Au cours de l'exercice écoulé, les modalités d'évaluation et de suivi des risques de l'OPC ont conduit à l'identification d'aucune anomalie significative relative à la valorisation de l'OPC et à son exposition aux risques suivants :

- Risque de marché ;
- Risque de crédit ;
- Risque de contrepartie ;
- Risque de liquidité.

RAPPORT DES FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF, lorsque les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur simple demande adressée à la société de gestion.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée est présenté en annexes des comptes annuels des OPC.

AUTRES INFORMATIONS**PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion veille à servir au mieux les intérêts de ses clients tout en favorisant l'intégrité des marchés.

Nos obligations de meilleure exécution sont « analogues » à celles qui s'imposent à nos intermédiaires : il s'agit pour nous de prendre toutes les mesures raisonnables permettant de sélectionner les entités les plus à même de fournir le meilleur résultat possible à nos clients.

Le choix des intermédiaires se fait, à partir d'un dossier d'agrément, selon les critères suivants :

- Compétences techniques : exactitude de l'enregistrement des données, traitement des ordres groupés et des ordres individualisés, réponse des ordres, information sur les opérations sur titres ;
- Qualité de la communication des données : télétransmission, télécopie, etc ;
- Qualité de la recherche et disponibilité pour des réunions délocalisées ;
- Coût minimal pour les petits ordres.

La liste des intermédiaires agréés est établie à l'échelle du groupe BANQUE SAINT OLIVE.

Toute latitude est laissée aux gestionnaires de portefeuille pour choisir les intermédiaires avec lesquels ils souhaitent opérer parmi ceux inscrits sur la liste interne des intermédiaires admis.

Chaque année, les intermédiaires avec lesquels la société de gestion a été en relation font l'objet d'une évaluation. Le contrôle interne de la société de gestion s'assure du respect de cette procédure, notamment par un contrôle des ordres de bourse et du dépouillement des ordres.

POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion prend toutes les mesures raisonnables pour détecter les situations de conflits d'intérêts se posant entre la société et ses clients, entre plusieurs clients, entre les OPC et ses clients.

Pour pouvoir assurer en toute circonstance la primauté des intérêts des clients, la société de gestion a établi une Politique de gestion des conflits d'intérêts qui permet d'assurer :

- L'identification des situations qui donnent ou sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs clients ;
- La définition des procédures à suivre et des mesures à prendre en vue de gérer ces conflits.

Les procédures mises en place permettent d'assurer un contrôle des éventuels conflits, en nous intéressant plus spécifiquement aux situations suivantes :

- La sélection des intermédiaires financiers ;
- La relation avec les partenaires commerciaux ;
- La séparation des sociétés du groupe BANQUE SAINT OLIVE ;
- La séparation des métiers susceptibles d'engendrer des conflits d'intérêts ;
- La circulation des informations confidentielles ou privilégiées conformément au Règlement déontologique, aux procédures internes et à la réglementation en vigueur notamment dans le cadre de la prévention des abus de marchés ;
- Les transactions personnelles des collaborateurs de la société de gestion ;
- Les cadeaux et/ou avantages que les collaborateurs de la société de gestion seraient susceptibles de recevoir ;
- Plus généralement, les règles internes d'organisation de la société de gestion.

POLITIQUE D'EVALUATION « ESG »

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion doit mettre à la disposition des souscripteurs des OPC une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (« ESG »).

La société de gestion est convaincue que l'analyse financière des entreprises dans lesquelles elle souhaite investir doit être accompagnée d'une évaluation de critères extra-financiers.

Le FCP prend en compte, directement et simultanément, dans sa politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (dits critères « ESG »). La société de gestion a vocation à intégrer des critères extra-financiers dans sa politique d'investissement pouvant réduire le risque de durabilité.

RISQUE DE DURABILITE

Conformément aux règlements européens UE 2019/2088 « SFDR » et UE 2020/822 « Taxonomie », la société de gestion doit mettre à disposition des souscripteurs des OPC une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement du risque de durabilité.

Le risque en matière de durabilité est lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe « do not significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement « SFDR ». Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental (aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. Le FCP ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Société de gestion s'assure que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental ou social en mettant en œuvre une politique d'exclusion par rapport aux émetteurs dont l'activité est liée aux secteurs suivants :

- Production de charbon ;
- Production de tabac ;
- Production d'armes controversées.

Toutefois, la société de gestion ne prend pas en compte de manière systématique les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La politique d'exclusion de la Société de gestion est disponible sur demande par courrier adressé à : SAINT OLIVE GESTION, Direction de la Conformité, 84 rue Duguesclin 69458 LYON CEDEX 06

Bien que le FCP puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fait ses meilleurs efforts pour divulguer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera possible après l'entrée en vigueur des Normes techniques réglementaires en ce qui concerne le contenu et la présentation des divulgations.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela sera raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables qui sera mis à disposition des investisseurs à ce moment-là. Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

POLITIQUE DE REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion s'engage à établir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques en n'encourageant pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPC qu'elle gère.

La Politique de rémunération est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts en prévenant les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

La Politique de rémunération s'applique notamment aux mandataires sociaux, dirigeants effectifs et gestionnaires de portefeuilles et d'OPC.

La Politique de rémunération de l'ensemble des personnes identifiées relève du « Comité des rémunérations » du groupe constitué de BANQUE SAINT OLIVE et de ses filiales sociétés de gestion (SAINT OLIVE GESTION et SAINT OLIVE et Cie). A ce titre, le Comité s'assure de la conformité de la Politique de rémunération du personnel au regard de la réglementation en vigueur et tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de la société de gestion, ainsi que de la nature, la portée et la complexité de ses activités.

La part variable est liée aux résultats de chacune des sociétés du groupe concernées, ainsi :

- Aucune rémunération fixe ou variable n'est liée à la réalisation d'objectifs de vente, de courtage, de performance, etc.
- Aucune rémunération fixe ou variable n'est prise en charge par les OPC gérés par la société de gestion.

Les rémunérations variables versées au sein de la société de gestion sont déterminées de façon discrétionnaire. Au-delà d'un certain seuil, les rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années.

Compte tenu de la taille de l'effectif de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Au titre de l'année 2021, les montants des rémunérations attribuées par la société de gestion à son personnel (4 personnes au 31 décembre 2021) se sont élevés à 734 940 euros pour la partie rémunération fixe et 410 332 euros pour la partie rémunération variable.

RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent rapport financier est établi sous la responsabilité de SAINT OLIVE GESTION. La société de gestion atteste qu'à sa connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du FCP. La société de gestion atteste également que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du FCP.

Louis SAINT OLIVE, gérant.

BSO FRANCE

COMPTES ANNUELS
31/12/2021

BILAN ACTIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	281 044 753,15	210 692 603,72
Actions et valeurs assimilées	281 044 753,15	210 692 603,72
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	281 044 753,15	210 692 603,72
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	8 733 457,91	8 706 827,96
Liquidités	8 733 457,91	8 706 827,96
TOTAL DE L'ACTIF	289 778 211,06	219 399 431,68

BILAN PASSIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	280 832 327,44	214 039 531,77
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 507 605,29	4 667 316,51
Résultat de l'exercice (a,b)	6 013 569,81	369 040,63
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	289 353 502,54	219 075 888,91
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	424 708,52	323 542,77
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	424 708,52	323 542,77
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	289 778 211,06	219 399 431,68

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	10 391 282,71	3 959 915,26
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	10 391 282,71	3 959 915,26
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	36 339,65	33 370,49
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	36 339,65	33 370,49
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	10 354 943,06	3 926 544,77
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	4 450 049,44	3 578 066,27
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	5 904 893,62	348 478,50
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	108 676,19	20 562,13
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	6 013 569,81	369 040,63

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

A partir du 15/10/19, le taux de frais de gestion est appliqué sur la base suivante : actif net - liquidités - fonds saint Olive - 3 OPC (BFT Statère, BFT Aureus et CPR Monétaire).

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 2% TTC sur la part P et de 1.40% TTC sur la part I

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts BSO FRANCE FCP	Capitalisation	Capitalisation
Parts BSO FRANCE I FCP	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	219 075 888,91	255 532 259,72
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	29 396 069,40	21 059 723,90
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-27 071 627,04	-44 381 389,03
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 635 892,51	10 615 091,31
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 179 180,50	-5 910 304,77
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	14,11	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	59 591 551,53	-18 187 970,72
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>131 783 614,97</i>	<i>72 192 063,44</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-72 192 063,44</i>	<i>-90 380 034,16</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 904 893,62	348 478,50
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	289 353 502,54	219 075 888,91

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 733 457,91	3,02
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	8 733 457,91	3,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	424 708,52
TOTAL DES DETTES		424 708,52
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-424 708,52

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part BSO FRANCE FCP		
Parts souscrites durant l'exercice	17 881,00000	15 714 605,38
Parts rachetées durant l'exercice	-30 161,00000	-26 159 398,84
Solde net des souscriptions/rachats	-12 280,00000	-10 444 793,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	197 728,00000	
Part BSO FRANCE I FCP		
Parts souscrites durant l'exercice	63,00000	13 681 464,02
Parts rachetées durant l'exercice	-4,00000	-912 228,20
Solde net des souscriptions/rachats	59,00000	12 769 235,82
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	400,00000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part BSO FRANCE FCP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BSO FRANCE I FCP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Parts BSO FRANCE FCP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 436 938,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,94
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts BSO FRANCE I FCP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 013 111,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,36
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	6 013 569,81	369 040,63
Total	6 013 569,81	369 040,63

	31/12/2021	31/12/2020
Parts BSO FRANCE FCP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 751 524,22	38 515,12
Total	3 751 524,22	38 515,12

	31/12/2021	31/12/2020
Parts BSO FRANCE I FCP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 262 045,59	330 525,51
Total	2 262 045,59	330 525,51

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 507 605,29	4 667 316,51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 507 605,29	4 667 316,51

	31/12/2021	31/12/2020
Parts BSO FRANCE FCP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 700 857,17	3 382 984,84
Total	1 700 857,17	3 382 984,84

	31/12/2021	31/12/2020
Parts BSO FRANCE I FCP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	806 748,12	1 284 331,67
Total	806 748,12	1 284 331,67

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net Global en EUR	171 799 881,91	178 917 826,16	255 532 259,72	219 075 888,91	289 353 502,54
Parts BSO FRANCE FCP en EUR					
Actif net	126 045 486,24	133 454 526,26	170 541 021,27	158 750 577,40	196 013 251,83
Nombre de titres	192 559,00000	209 820,00000	212 917,00000	210 008,00000	197 728,00000
Valeur liquidative unitaire	654,58	636,04	800,97	755,92	991,32
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	37,04	33,26	9,20	16,10	8,60
Capitalisation unitaire sur résultat	0,73	4,38	0,03	0,18	18,97
Parts BSO FRANCE I FCP en EUR					
Actif net	45 754 395,67	45 463 299,90	84 991 238,45	60 325 311,51	93 340 250,71
Nombre de titres	304,00000	309,00000	456,00000	341,00000	400,00000
Valeur liquidative unitaire	150 507,88	147 130,42	186 384,29	176 907,07	233 350,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8 487,35	7 661,42	2 131,85	3 766,36	2 016,87
Capitalisation unitaire sur résultat	1 022,96	1 975,42	1 021,55	969,28	5 655,11

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BELGIQUE				
AKKA TECHNOLOGIES	EUR	133 200	6 433 560,00	2,22
TOTAL BELGIQUE			6 433 560,00	2,22
FRANCE				
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	113 348	17 378 515,36	6,01
ALSTOM	EUR	218 066	6 808 020,52	2,35
ARKEMA	EUR	103 000	12 756 550,00	4,41
BIOMERIEUX	EUR	80 000	9 992 000,00	3,46
CAPGEMINI SE	EUR	65 450	14 104 475,00	4,87
DANONE	EUR	200 177	10 927 662,43	3,77
DASSAULT AVIATION SA	EUR	20 000	1 900 000,00	0,66
DASSAULT SYST.	EUR	350 000	18 308 500,00	6,33
ESSILORLUXOTTICA	EUR	74 300	13 911 932,00	4,81
HERMES INTERNATIONAL	EUR	10 551	16 206 336,00	5,60
KERING	EUR	16 000	11 310 400,00	3,91
L'OREAL PRIME DE FIDELITE	EUR	50 000	20 847 500,00	7,21
LEGRAND SA	EUR	133 700	13 757 730,00	4,75
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	37 550	27 298 850,00	9,43
PERNOD RICARD	EUR	59 000	12 478 500,00	4,31
PLASTIC OMNIUM	EUR	185 000	4 229 100,00	1,46
SANOFI	EUR	142 000	12 578 360,00	4,35
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	80 000	13 796 800,00	4,77
THALES	EUR	60 000	4 488 000,00	1,55
TOTALENERGIES SE	EUR	209 673	9 357 705,99	3,24
VIVENDI	EUR	200 000	2 378 000,00	0,82
TOTAL FRANCE			254 814 937,30	88,07
LUXEMBOURG				
SWORD GROUP	EUR	160 000	6 984 000,00	2,41
TOTAL LUXEMBOURG			6 984 000,00	2,41
PAYS-BAS				
STELLANTIS NV	EUR	619 634	10 334 255,85	3,57
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	100 000	2 478 000,00	0,86
TOTAL PAYS-BAS			12 812 255,85	4,43
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			281 044 753,15	97,13
TOTAL Actions et valeurs assimilées			281 044 753,15	97,13
Dettes			-424 708,52	-0,15
Comptes financiers			8 733 457,91	3,02
Actif net			289 353 502,54	100,00

Parts BSO FRANCE FCP	EUR	197 728,00000	991,32
Parts BSO FRANCE I FCP	EUR	400,00000	233 350,62